



## FRANCE TRAVAIL ... LE SÉNAT DURCIT LE PROJET DE LOI !



**Une petite musique se fait entendre dans les agences : le projet France travail serait encore flou et ne changerait pas grand-chose à notre quotidien. Ce serait avant tout un changement de nom... Rien de plus faux !**

Le projet de loi n° 219 " Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi" également appelé « pour le plein emploi » a été publié le 7 juin. Disponible sur internet, il est accompagné d'un dossier de presse gouvernemental traçant très clairement l'objectif de la réforme. Le projet a ensuite été adopté le 11 juillet au Sénat, qui apporte son lot d'amendements... aggravant la situation !



Le Sénat a adopté plusieurs amendements maintenant le nom de « Pôle emploi » au lieu de son changement en « France travail ». Les sénateurs-trice-s ont estimé qu'il y avait une confusion entre l'opérateur France travail (Pôle emploi) et le Réseau France travail (intégrant les opérateurs publics et privés). C'est un premier camouflet envoyé à Macron qui avait fait de ce changement une promesse de campagne.

**Mais si le nom ne change pas, c'est bien que cette loi n'a rien à voir avec un simple changement cosmétique et qu'il s'agit bien d'une remise en cause profonde du service public de l'emploi !**

L'inscription se faisant uniquement par voie numérique, un algorithme prendrait le relais pour orienter vers le partenaire du Réseau France travail qui serait le plus adapté selon le public. Il s'agit bien là d'une dématérialisation accrue et d'une privatisation des missions d'accompagnement. La mission de Pôle emploi dans ce Réseau serait de partager ses bases de données de manière amplifiée, mettre en commun ses outils informatiques de suivi (notamment le Projet d'action de MAP) et d'assurer le contrôle et les sanctions des privé-e-s d'emploi.



L'article 1er du projet de loi indique que toute personne demandant ou percevant le RSA, ainsi que son/sa conjoint.e devra automatiquement être inscrite à France travail. Il en sera de même pour toute personne ayant une reconnaissance de handicap (RQTH) et les jeunes sans emploi ni formation.

**C'est une remise en cause du caractère volontaire de l'inscription au service public de l'emploi pour permettre un fichage généralisé de la population sans emploi dans l'optique d'assurer un contrôle renforcé.**



Le Sénat a inscrit dans le projet de loi l'obligation d'un minimum de 15 heures d'activités hebdomadaire à justifier (article 2). Pas de maximum ! Les POE et PMSMP pourront être délivrées par n'importe quel « partenaire » du Réseau France travail. Faire la chasse à l'oisiveté et avoir à disposition une main d'œuvre gratuite et soumise, le rêve du patronat !

Le bassin d'emploi sera la maille opérationnelle. Cela signifie que tout sera mis en œuvre pour contenter les besoins à court terme des entreprises du territoire. Celles-ci devront avoir un interlocuteur unique du Réseau France travail. Cela signifie que l'avenir des Services entreprises au sein de Pôle emploi est compromis et soumis à concurrence avec les autres opérateurs !



Cela signifie aussi que toute l'offre de formation sera revisitée pour permettre le placement à court terme sur les métiers dits « en tension » avec comme risque principal la prescription de formations contraintes sous peine de sanctions.

C'est bien la mort du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et de tout accompagnement individualisé adapté aux besoins de la personne. Il ne sera plus question de travailler sur le projet. Il s'agira de satisfaire des demandes en recrutement des entreprises pour lesquels nous devons placer de force des privé-e-s d'emploi.



Le Sénat a donc adopté le 11 juillet le projet de loi modifié de plusieurs dizaines d'amendements. C'est maintenant à l'Assemblée nationale que vont se poursuivre les échanges. Le vote définitif est prévu pour fin septembre.

**S'il y a bien un avis qui manque, c'est celui des agent-e-s et usager-ère-s du service public de l'emploi ! A nous de nous faire entendre pour la défense du service public, de ses missions et de nos métiers, pour exiger des moyens supplémentaires, des effectifs en CDI, pour la réinternalisation de nos missions.**



**C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER !  
JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI  
AGIT ET QUI PROPOSE !  
JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE !**